



## Votre Municipalité vous informe

### Alerte canicule

Depuis Vendredi 7 août, le Préfet a activé le niveau 3 du plan canicule. En effet, Météo France annonce, dans le département du Maine-et-Loire et pour plusieurs jours, des températures pouvant atteindre jusqu'à 39,5 °C en journée sans retomber en dessous de 19 °C la nuit.

Tous les acteurs concernés ont été mobilisés (professionnels et établissements de santé et médico-sociaux, les services de l'État, les collectivités locales, les associations, etc.).

Nous vous rappelons quelques recommandations sanitaires de base :

- maintenir la fraîcheur dans le logement (fermeture des fenêtres et volets la journée),
- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- se rafraîchir au moins le visage et les avant bras,
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes.

Numéros de téléphone importants :

- le 15, en cas de malaise
- le 0 800 06 66 66, plateforme téléphonique « canicule info service » ouvert de 9h à 19h (appel gratuit).

Ces épisodes caniculaires imposent de prendre des précautions concernant les personnes vulnérables (jeunes enfants, personnes de santé fragile et personnes âgées). Si vous détectez des situations particulières dans votre entourage, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 41 39 50 54.



### Restrictions d'eau

Malgré le récent épisode orageux, la pluviométrie presque nulle sur le département ces derniers mois et les températures élevées des dernières semaines accentuent la baisse des débits des cours d'eau.

Ainsi, au 3 août, un [arrêté préfectoral](#) a acté le passage en vigilance, en alerte et en alerte renforcée pour de nombreux cours d'eau et de quelques nappes. La majorité du territoire de notre commune est ainsi répertoriée au niveau orange "Alerte renforcée". De ce fait, la préfecture invite l'ensemble des usagers (particuliers et professionnels) à réduire leur consommation d'eau et à respecter scrupuleusement les restrictions d'usage suivantes [http://www.maine-et-loire.gouv.fr/2020-07-plaquette\\_restriction\\_eau\\_ddt.pdf](http://www.maine-et-loire.gouv.fr/2020-07-plaquette_restriction_eau_ddt.pdf)



## Covid-19 : Rassemblement plus de 10 pers



Dans la troisième phase du déconfinement, le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 interdisait tout **rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public** mettant en présence de **manière simultanée plus de dix personnes** sur l'ensemble du territoire de la République.

Mais, ce décret, modifié le 21 juin, stipule désormais que le Préfet de département peut autoriser les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public **lorsque les conditions de leur organisation sont propres à garantir le respect des règles sanitaires liées au COVID 19.**

Les organisateurs de ce type de manifestation sont tenus de solliciter l'autorisation de rassemblement via une **déclaration de manifestation accompagnée d'un protocole sanitaire.**

Les déclarations, à adresser en préfecture doivent être faites sur le modèle ci-dessous et transmises pour avis en mairie ([accueil@saintmartindufouilloux49.fr](mailto:accueil@saintmartindufouilloux49.fr)), à minima 3 jours francs avant la date de la manifestation.

N'oubliez pas d'y joindre le protocole sanitaire, conforme aux préconisations sanitaires (effectivité de la distanciation sociale, garantie des gestes barrières, port du masque,...) propre à la manifestation déclarée.

[Formulaire de déclaration à télécharger ICI](#)

## Cyanobactéries sur la Loire

Avec l'installation des chaleurs estivales et la baisse du niveau des eaux dans la Loire et les rivières, des cyanobactéries sont susceptibles de se développer dans les zones où le courant et la profondeur sont faibles et où la transparence de l'eau laisse entrer les rayons du soleil.

Les mesures de surveillance dans le département du Maine-et-Loire ont permis de détecter l'apparition sur la Loire de petits amas d'algues noirs flottants au gré du courant et s'accumulant derrière les obstacles.

Depuis le 30 juillet, 4 suspicions d'intoxications de chiens dont 3 mortalités ont été déclarées par le réseau des vétérinaires à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP). Ces animaux s'étaient notamment baignés à Saumur, à Villebernier et aux Ponts-de-Cé. Les symptômes possibles pour l'animal dans l'heure suivant l'ingestion de l'eau contaminée sont des nausées, vomissements, tremblements, faiblesse musculaire, convulsion et coma.

Il convient donc particulièrement d'empêcher les chiens de se baigner ou de s'abreuver en bordure de Loire et d'éviter les zones touchées par ce phénomène.



## Vigilance nuisances sonores en période estivale

La période estivale est un moment propice pour organiser des moments conviviaux en famille ou entre amis ; ces moments sont d'autant plus importants et appréciés après la période de confinement vécue par tous les Français. Il n'en demeure pas moins que certaines règles de voisinage, notamment en matière de nuisances sonores, doivent être respectées (<http://www.saintmartindufouilloux49.fr/nuisances-sonores/>). Il convient donc d'attirer la vigilance de chacun quant à ces comportements inappropriés (et répréhensibles par la loi). Nous faisons ainsi appel à votre responsabilité individuelle.

## Dégradation aire de jeux rue de la liberté

Des dégradations ont encore été constatées cette semaine au niveau de l'accès et des barrières de l'aire de jeux le long du cimetière. Ces dégradations volontaires d'équipements municipaux, au-delà de la mobilisation des élus et agents pour remise en état, représentent un coût pour la collectivité et un risque sécurité pour les enfants et parents qui profitent de cet espace public. Ces incivilités sont inacceptables et témoignent d'un vrai manque de respect à l'égard de l'ensemble des foliosains.



## Journée citoyenne d'automne

Le nettoyage de printemps de mars et la journée citoyenne de mai ayant dû être annulés en raison du confinement pour COVID 19, une nouvelle journée citoyenne est proposée aux Foliosains le **samedi 26 septembre 2020**. Les besoins sont importants car le confinement a fortement impacté le travail d'entretien réalisé par les agents communaux. Nous espérons que vous serez sensibles à cet appel à mobilisation.

Une **réunion de préparation** de cette journée est prévue le **mercredi 2 septembre à 20h30 salle des Genêts** (ou salle Barbara, à confirmer selon normes sanitaires en vigueur). Les modalités d'organisation et les ateliers de cette manifestation y seront définis avec les participants et vous en serez alors informés par différents canaux de communication.

Déjà quelques idées ? N'hésitez pas à nous en faire part !

Nous comptons sur vous !



**Participons ensemble à l'embellissement  
de nos quartiers et de notre cadre de vie**

## Stage découverte 14-18 ans au coeur des armées

Un stage découverte d'une journée au cœur des armées à l'initiative du gouvernement est proposée gratuitement aux jeunes de 14 à 18 ans par les unités militaires locales. La prochaine journée de découverte du quotidien des militaires organisée en Maine et Loire se tiendra le **26 août 2020** à l'École du Génie à Angers (pour 100 jeunes). Au programme module de jeu Décision Défense, présentation des métiers de la Défense, quizz, module présentation des matériels du GENIE, de l'équipement du soldat et échanges avec les soldats. Le repas du midi sera gratuit pour tous, avec le plaisir de découvrir la ration de combat dont profitent nos soldats quand ils partent en opération extérieure. Si vous êtes intéressés, merci de contacter :

**Lieutenant-colonel Denis Caillaud** Délégué militaire départemental adjoint de Maine-et-Loire / Quartier Espagne 8 bis, square Lafayette BP 14123 49041 ANGERS cedex01

Tél : 02 41 25 63 01 – PNIA : 862 491 63 01 – SMOBI : 06 08 56 40 54 / [denis.caillaud@intradef.gouv.fr](mailto:denis.caillaud@intradef.gouv.fr)

---

## Les acteurs de la commune vous informent

### Informations bibliothèque

Depuis le 1er août, le protocole sanitaire à la bibliothèque a été modifié avec masque obligatoire pour les adultes et les enfants à partir de 11 ans. La consultation des livres sur place n'est pour l'heure pas possible.

Par ailleurs, la bibliothèque recherche des bénévoles pour continuer à en assurer l'animation et l'accès pour tous les Foliosains. Prendre contact le cas échéant lors des permanences de la bibliothèque.

Enfin l'assemblée générale de l'association se tiendra le **mardi 15 septembre à 20h** à la bibliothèque.

---

## Agenda

- **2 septembre** : réunion préparation journée citoyenne du 26 septembre -20h30 salle des Genêts
- **15 septembre** : assemblée générale bibliothèque - 20h à la bibliothèque
- **18 et 19 septembre** : Journée du Patrimoine - plus d'infos à venir sur les animations à Saint-Martin
- **26 septembre** : Journée citoyenne - plus d'infos à venir sur l'organisation de cette journée